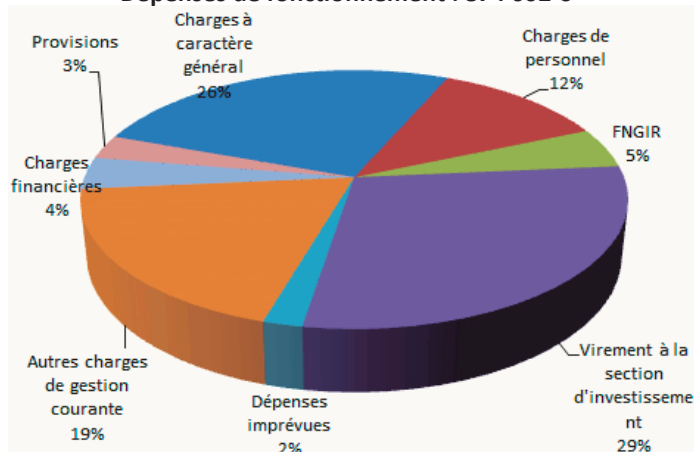
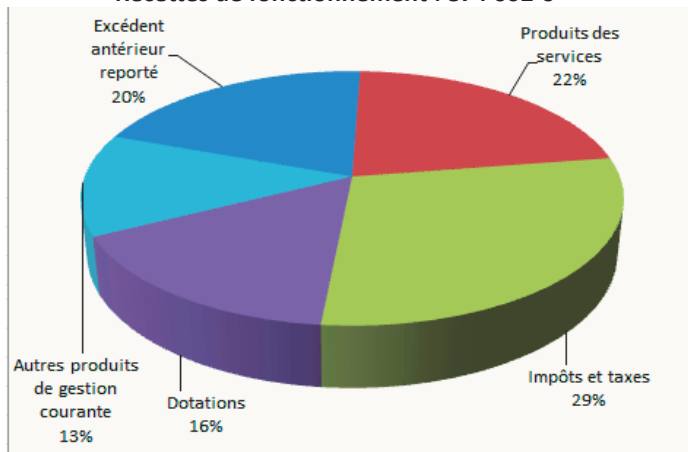


Budget 2012

Dépenses de fonctionnement : 874 602 €



Recettes de fonctionnement : 874 602 €



Les dépenses de fonctionnement évoluent peu d'une année à l'autre.

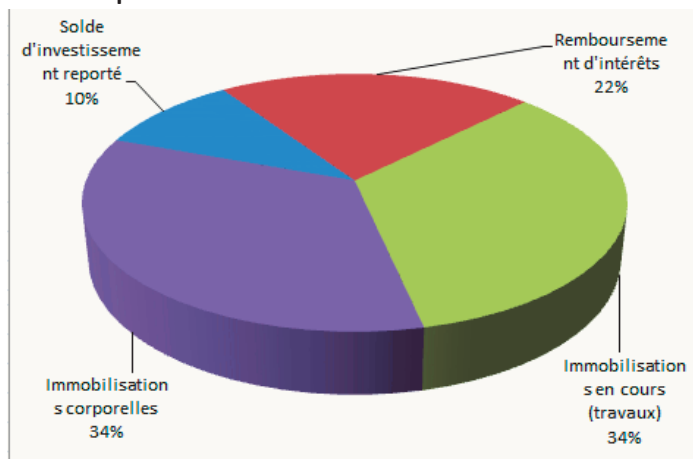
Petit zoom sur le remboursement des intérêts d'emprunts qui s'élève à 33 500 € /an : la commune a contracté plusieurs emprunts pour, notamment le tracteur, des parcelles de bois, l'enfouissement des réseaux, l'acquisition et les travaux sur les bâtiments communaux... et certains arriveront à terme dans les 4 années à venir.

A noter également le versement de 30 000 € au budget assainissement pour assurer l'équilibre.

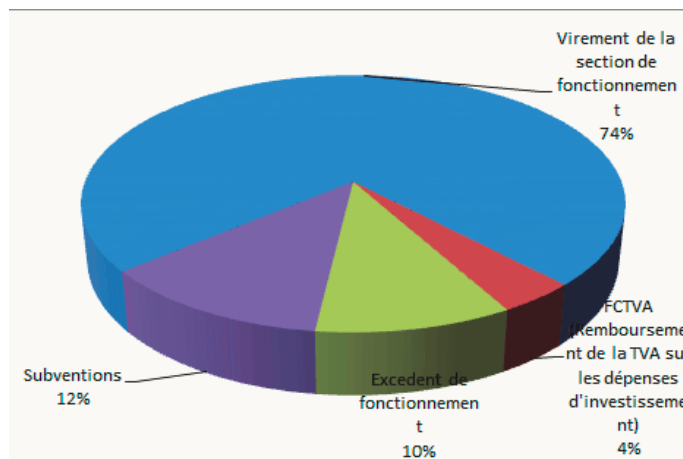
Les recettes de fonctionnement varient très peu elles aussi, d'autant plus que les taux d'imposition n'ont pas connu d'augmentation cette année. Seules les bases évoluent, selon un pourcentage fixé par l'Etat.

Les ventes de bois s'élèvent à environ 80 000 € en 2012 mais la commune a investi en achetant plusieurs parcelles boisées, augmentant ainsi le patrimoine communal.

Dépenses d'investissement : 335 420 €



Recettes d'investissement : 335 420 €



En 2012, les travaux de restauration du mur sous le moulin ont coûté 36 500 € (hors subvention).

La commune a également investi pour la Maison du Temps Libre, avec notamment l'achat d'un frigo, d'un congélateur, d'un limiteur des nuisances sonores et l'aménagement de l'aire de jeux.

La recette d'investissement principale reste le virement de la section de fonctionnement (250 000 €). Cet excédent de fonctionnement doit permettre de financer des investissements et des travaux.

Les autres recettes sont des recettes directement liées aux investissements (subventions + Fonds de compensation de la TVA).

Facture d'eau : quelques explications

Cette année, nous avons été sollicités par bon nombre d'entre vous pour des réclamations relatives à la facturation de l'eau. Nous avons donc jugé important de faire un rappel sur ce service intercommunal.

Courant 2011, les six communes du Syndicat des eaux de Vau les Aigues ont délégué la compétence globale eau en totalité au syndicat. Ainsi, depuis janvier 2012, c'est le syndicat qui assure la maintenance, les travaux sur le réseau d'eau des communes, la facturation de l'eau et qui fixe le prix du service. Pour rappel, le prix du mètre cube

consommé a été fixé à 0.75 € / m3 pour une consommation inférieure à 500 m3, puis à 0.60 € / m3 pour une consommation supérieure à 500 m3. De plus, le syndicat a instauré un abonnement au service de 25 € par logement, gîte, local professionnel et point d'eau agricole et un abonnement de 50 € pour les gros consommateurs.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le syndicat des eaux : Syndicat des eaux de Vau les Aigues 2 rue Charles le Téméraire 25560 La Rivière-Drugeon; 03 81 89 70 50.